

Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises -BFPME-

Siège social : 34 , rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV Tunis-

Informations Post AGO

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 29 novembre 2022, la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises -BFPME- publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.
- Liste des membres du Conseil d'administration

I- Résolutions adoptées :

Résolution N°1 :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris acte du retard enregistré dans la tenue de la réunion de l'Assemblée à la date du 29 novembre 2022 et de ses raisons, accepte la tenue de la réunion à la date précitée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution N°2 :

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration sur la gestion 2020 et le rapport général des commissaires aux comptes, relatifs à l'exercice 2020, approuve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2020.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution N°3

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions soumises à autorisation, visées par les articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales et les articles 43 et 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers et telles que présentées au rapport spécial des commissaires aux comptes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution N°4 :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux administrateurs quitus entier, définitif et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2020.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution N°5 :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2020 comme suit :

Résultat reporté pour l'exercice 2019	(97 567 780.086)
Modifications comptables	1 797 207. 497
Résultat net de l'exercice 2020	(12 288 047.287)
▪ Pertes provenant des activités d'exploitation	(11 925 153.024)
▪ Pertes provenant des amortissements des immobilisations	(362 894.263)
Résultats reportés au 31 décembre 2020	(108 058 619.876)
▪ Pertes reportées	(105 573 807.260)
▪ Amortissements différés	(2 484 812.616)

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution N°6 :

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide d'attribuer des jetons de présence d'un montant brut de cinq mille dinars (5 000 DT) pour chaque membre du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2021. Elle décide également de fixer la rémunération au titre de la présidence du Comité des risques, du Comité d'audit et du Comité de nomination et de rémunération d'un montant net de mille dinars (1 000) par séance et par président de chaque Comité, ne pouvant excéder un montant net annuel de six mille dinars (6 000 DT) par président de Comité.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'attribuer une rémunération au profit des membres du Comité des risques, du Comité d'audit et du Comité de nomination et de rémunération issus du Conseil d'administration, d'un montant net de cinq cent dinars (500) dinars par séance et par administrateur membre de ces Comités, ne pouvant excéder un montant net annuel de trois mille (3 000) dinars par administrateur. Une seule rémunération est accordée au membre qui assiste à plus d'un Comité.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution N°7 :

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise la Banque à contracter des emprunts extérieurs d'un montant de 100 millions de dinars sur une année. Elle donne mandat au Conseil d'Administration pour fixer les conditions et les modalités de ses emprunts selon les offres de financement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution N°8 :

L'Assemblée Générale Ordinaire a pris acte, conformément aux dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciales de la qualité d'administrateur de M.Tahar BEN HATIRA, en tant que membre du Conseil d'administration de la Société Tunisienne de Garantie (SOTUGAR), depuis le 19 septembre 2013.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution N°9 :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve, à titre de régularisation, la nomination des administrateurs suivants au Conseil d'administration de la Banque :

- Mme. Houda DRIDI ZITOUNI, administrateur représentant le Groupe Chimique Tunisien au Conseil d'administration, en remplacement de M. Chokri MEDDEB HAMROUNI pour le mandat 2020-2022 qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.
- M. Hassen BEN CHEIKH LARBI administrateur représentant la Société Nationale de Télécommunications au Conseil d'administration, en remplacement de M. Chafik JELLOULI pour le mandat 2020-2022 qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.
- M. Mohamed Larbi DABKI, relevant du Ministère des Finances – Direction Générale du Financement), administrateur représentant de l'Etat au Conseil d'administration, en remplacement de Mme. Imen KOUKI Epouse ZRGOUNI pour le mandat 2020-2022 qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.
- Mme. Besma LOUKIL épouse YACOUBI, relevant du Ministère des Finances – Direction Générale des Participations, administrateur représentant de l'Etat au Conseil d'administration, en remplacement de M. Lebid ZAAFRANE pour le mandat 2020-2022 qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.
- M. Noureddine SELMI, relevant du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, administrateur représentant de l'Etat au Conseil d'administration en remplacement de Mme Habiba TALBI pour le mandat 2020-2022 qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.
- M. Fethi SAHLAOUI, relevant du Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie, administrateur représentant de l'Etat au Conseil d'administration, en remplacement de Mme Melika KERRIT pour le mandat 2020-2022 qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.
- M. Mohamed Nejib BLIBECH, administrateur représentant le Groupe Chimique Tunisien au Conseil d'administration, en remplacement de M. Moez HADDED pour le mandat 2020-2022 qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

- M. Ahmed KHARRAT, administrateur représentant le Groupe Chimique Tunisien au Conseil d'administration, en remplacement de Mme Houda DRIDI ZITOUNI pour le mandat 2020-2022 qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution N°10 :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve, à titre de régularisation, le renouvellement du mandat des deux administrateurs suivants au Conseil d'administration de la Banque :

- M. Samir LAZAAR, administrateur représentant de l'Etat au Conseil d'administration, pour le mandat 2019-2021 qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.
- M. Naoufel BOUZID, administrateur représentant de l'Etat au Conseil d'administration, pour le mandat 2019-2021 qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution N°11 :

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'administration, approuve le renouvellement des mandats de Mme Wafa SFAR, administrateur indépendant et Présidente du Comité des risques et de M. Sami JELLOUL, administrateur indépendant et Président du Comité d'audit, pour un second mandat (2021-2023) qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°12

L'Assemblée Générale ordinaire confère tous les pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer tous dépôts ou publication chaque fois qu'il y aura lieu.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

II- Le Bilan après affectation du résultat comptable

Bilan après affectation du résultat

Arrêté au 31 Décembre 2020

(Unité : en DT)

ACTIF	Notes	31/12/2020	31/12/2019 Retraité (*)
Caisse et Avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	VII-A-1	66 509	36 493
Créances sur les Etablissements Bancaires	VII-A-2	39 274 699	50 450 631
Créances sur la Clientèle	VII-A-3	232 287 786	229 430 903
<i>Concours à la clientèle</i>		132 648 211	125 219 448
<i>Crédits sur ressources spéciales</i>		288 126 489	268 248 372
<i>Provisions et agios réservés</i>		-188 486 914	-164 036 917
Portefeuille d'Investissement	VII-A-4	1 316 523	1 469 119
Valeurs Immobilisées	VII-A-5	916 647	574 384
<i>Immobilisations corporelles</i>		3 185 132	2 492 316
<i>Amortissements Immobilisations corporelles</i>		-2 292 364	-1 994 057
<i>Immobilisations incorporelles</i>		467 286	454 945
<i>Amortissements Immobilisations incorporelles</i>		-443 408	-378 821
Autres Actifs	VII-A-6	21 416 980	34 376 314
<i>Comptes d'attente & de régularisation (A)</i>		16 726 527	29 831 539
<i>Autres (A)</i>		4 690 452	4 544 774
TOTAL ACTIF		295 279 144	316 337 843
PASSIF	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Dépôts et Avoirs des Etablissements Bancaires et Financiers	VII-A-7	185 195	312 319
Dépôts et Avoirs de la Clientèle	VII-A-8	13 873 100	13 041 530
Emprunts et Ressources Spéciales	VII-A-9	272 249 056	281 061 569 (*)
Autres Passifs	VII-A-10	14 100 363	14 753 559 (*)
<i>Provisions pour passifs et charges</i>		779 832	791 075
<i>Compte d'attente & de régularisation (P)</i>		9 985 745	10 082 528
<i>Autres (P)</i>		3 334 786	3 879 955
TOTAL PASSIF		300 407 714	309 168 978
CAPITAUX PROPRES			
Capital		100 000 000	100 000 000
Réserves		95 904	95 904
Autres Capitaux Propres		2 834 145	2 843 534
Résultats Reportés		-109 855 827	-96 851 906
Modifications comptables affectant les résultats reportés		1 797 207	1 081 334 (*)
TOTAL CAPITAUX PROPRES		VII-A-11 -5 128 570	7 168 865
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		295 279 144	316 337 843

* Chiffres retraités en pro-forma pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note V-4)

III- L'état d'évolution des capitaux propres

(Unité : en DT)

	Capital	Réserves légalés	Réserves pour Fonds social	Autres Capitaux Propres	Résultat de l'exercice	Résultats reportés	Modifications comptables affectant les résultats reportés	Total
Solde au 31/12/2019 avant affectation du résultat	100 000 000	28 464	67 440	2 843 534	-3 422 902	-93 429 004	1 081 334	7 168 865
Affectations des résultats 2019					3 422 902	-3 422 902		-
Solde au 31/12/2019 après affectation du résultat	100 000 000	28 464	67 440	2 843 534	-	-96 851 906	1 081 334	7 168 865
Utilisation sur Fonds Suisse II				-9 388				-9 388
Modifications comptables affectant les résultats reportés						-715 874	715 874	-
Résultat net au 31/12/2020					-12 288 047			-12 288 047
Solde au 31/12/2020 avant affectation du résultat	100 000 000	28 464	67 440	2 834 145	-12 288 047	-97 567 780	1 797 208	-5 128 570
Affectations des résultats 2020					12 288 047	-12 288 047		-
Solde au 31/12/2020 après affectation du résultat	100 000 000	28 464	67 440	2 834 145	-	-109 855 827	1 797 208	-5 128 570

IV-Liste des membres du Conseil d'administration

Membre	Qualité	Fonctions /Activités	Mandats d'administrateurs dans d'autres sociétés
M. Mohamed Larbi DABKI	Administrateur Représentant de l'Etat -Président du Conseil d'administration	Directeur – Direction Générale du Financement – Ministère des Finances.	Néant.
Mme. Besma LOUKIL YAACOUBI	Administrateurs Représentants de l'Etat tunisien.	Directrice - Ministère des Finances / Direction Générale des Participations.	Néant.
Mme. Fethi SAHLAOUI		Directeur général au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Energie.	Néant.
Mme. Noureddine SELMI		Enseignant universitaire / Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.	Néant.
M. Samir LAZAAR		Directeur général au Ministère de l'Economie et de la Planification.	Néant.
M. Naoufel BOUZID		Directeur au Ministère des Technologies de la Communication.	Néant.
M. Ahmed KHARRAT		Administrateur Représentant le Groupe Chimique Tunisien	Directeur de l'organisation et mise à niveau au Groupe Chimique Tunisien.
M. Mohamed Nejjib BLIBECH	Administrateur Représentant le Groupe Chimique Tunisien	Directeur de la comptabilité au Groupe Chimique Tunisien.	Néant.
M. Hassen BEN CHEIKH LARBI	Administrateur représentant la Société Nationale des Télécommunications - Tunisie Télécom.	Directeur à la Société Nationale des Télécommunications – Tunisie Télécom.	Néant.
M. Tahar BEN HATIRA	Administrateur représentant la Société Tunisienne de Garantie -SOTUGAR	Président Directeur Général de la Société Tunisienne de Garantie –SOTUGAR.	Administrateur à la Société Tunisienne de Garantie – SOTUGAR.
Mme. Wafa SFAR	Administrateur indépendant, Présidente du Comité des risques.	Retraîtée. Ex. Directrice générale à la Banque Centrale de Tunisie (BCT).	Néant.
M. Sami JELLOUL	Administrateur indépendant, Président du Comité permanent d'audit interne.	Retraité. Ex. Directeur à la Banque Tuniso- Lybienne (BTL).	Néant.

Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises

-BFPME-

Siège social : 34 , rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV Tunis-

Informations Post AGE

Les résolutions adoptées par assemblée générale extraordinaire tenue en date du 29 novembre 2022.

Résolution n°1 :

En application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales, et connaissance prise :

- des dispositions de l'article 7 de la loi n°2015-30 du 18 août 2015, portant loi de finances complémentaire pour l'année 2015,
- de la loi de finances pour l'année 2019, et notamment son article 27, relatif à la création de la Banque des régions,
- du rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire,

l'Assemblée Générale Extraordinaire décide et approuve la non dissolution de la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises (BFPME).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°2 :

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous les pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer tous dépôts ou publication, chaque fois qu'il y aura lieu.